

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
 CANTON DE GUILLESTRE  
 COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal  
 du 9 Mai 2022**

**Délibération N° : 20220509-03**

**OBJET : Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 pour la réalisation de travaux urgents sur le réseau d'eau potable de Ristolas -**

L'an deux mil vingt-deux, le 9 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 02/05/2022**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11**

Florent BUES – Dominique LEPAS – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – LACROIX Charles – Nicolas TENOUX – Philippe BOULET – Chrystelle CERUTTI -

**POUVOIRS : 2**

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Alexandre RENIE a donné pouvoir à Florian BOURCIER.

**NOMBRE DE VOTANTS : 13**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.**

Le Maire rappelle que la Commune a souffert cet hiver de l'absence de manteau neigeux ; le froid a pénétré en profondeur dans le sol, ce qui engendré le gel de nombreuses conduites. Avec le dégel, plusieurs fuites d'eau, parfois importantes, ont impacté l'alimentation en eau potable et en particulier à Ristolas où la situation est inquiétante. Les services techniques communaux ont détecté plusieurs fuites.

Les travaux doivent être engagés urgemment au risque de ne plus être en mesure d'assurer la distribution d'eau potable aux abonnés.

Le coût des travaux sur Ristolas, portant sur le remplacement de 6 vannes de sectionnement situées dans des regards et la réparation d'une fuite dans un regard, est estimé à 13 795,00 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Département 05 pour participer au financement de ces dépenses.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût des travaux sur le réseau d'Eau Potable de Ristolas <i>(remplacement de 6 vannes de sectionnement, réparation d'une fuite)</i>	13 795,00 € HT	▶ Agence de l'Eau (50 %)	6 897,50 € HT
		▶ Conseil Départemental (30 %)	4 138,50 € HT
		▶ Autofinancement (20 %)	2 759,00 € HT
<b>Montant total</b>	<b>13 795,00 € HT</b>	<b>Montant total</b>	<b>13 795,00 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

ID : 005-200083517-20220509-2022050903-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par 13 voix pour,

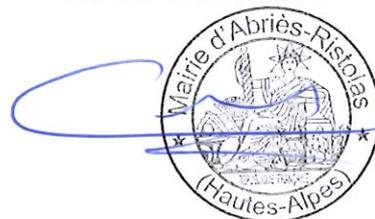
**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau [financement 50 %] et auprès du Conseil Départemental 05 [financement 30 %] afin de réaliser les travaux urgents sur le réseau d'eau potable de Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*